

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votants par procuration 5
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 16 février 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Tarek HAMMAN,
M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK,
Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo
OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusé(s) :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Junior MOUDJH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sourayo OUF est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.04/02.24

Objet : Festival gallo-romain de Lillebonne, 21 au 23 juin 2024
Tarifs municipaux des partenariats publicitaires pour la campagne de communication
Edition 2024 et éditions à venir

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 15.02.2024

Délibération n°: D.04/02.24

Objet : Festival gallo-romain de Lillebonne, 21 au 23 juin 2024
Tarifs municipaux des partenariats publicitaires pour la campagne de communication
Edition 2024 et éditions à venir

Madame LONGO rappelle que la Ville de Lillebonne organise, tous les 2 ans, le festival gallo-romain "les Juliobonales". L'édition 2024 se déroulera du 21 au 23 juin.

Une campagne de communication sera prochainement réalisée, comprenant notamment des supports imprimés (affiches, programme des animations, totem, kakémonos, bâches...) et des supports numériques (réalisation de vidéos, publications sur les réseaux sociaux).

Afin d'assurer le financement de cette campagne de communication exceptionnelle au périmètre régional et national, dans le respect des engagements budgétaires, il est proposé d'offrir la possibilité à des acteurs économiques de devenir partenaires "des Juliobonales" à travers une solution de sponsoring.

Pour rappel, les propositions de participation aux partenaires jusqu'en 2022 :

PRINT		
Encart dans le programme officiel des Juliobonales	<i>Format M</i> 500 €	<i>Format L</i> 1 000 €
NUMÉRIQUE		
Logo des partenaires sur le site Internet des Juliobonales et sur les vidéos	250 €	
SPONSORING		
Sponsoring d'une animation des Juliobonales (kit de communication aux couleurs du partenaire selon la charte graphique des Juliobonales fourni par la ville)	3000 €	
PACK COMPLET		
(print + numérique + sponsoring)	3 500 €	4 000 €

Suite à l'augmentation des coûts d'impression et au développement des réseaux sociaux par la collectivité depuis la dernière édition des Juliobonales, il a été décidé de diminuer les supports papier et de se concentrer plus particulièrement sur les supports numériques : site internet dédié aux "Juliobonales", publications "boostées" sur le Facebook de la Ville, le Facebook "des Juliobonales" et sur Instagram, publications sur LinkedIn et teaser vidéo diffusé dans différents lieux publics, sur le site internet et sur les réseaux sociaux.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il convient de revoir les tarifs municipaux des partenariats publicitaires précédemment fixés par délibération n°D.01/03.19 du Conseil Municipal du 7 mars 2019 afin de les actualiser pour l'édition 2024 ainsi que pour les éditions à venir,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 15.02.2024

Délibération n°: D.04/02.24

Objet : Festival gallo-romain de Lillebonne, 21 au 23 juin 2024
Tarifs municipaux des partenariats publicitaires pour la campagne de communication
Edition 2024 et éditions à venir

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de supprimer les encarts sur supports papier,
- de supprimer le sponsoring d'une animation, option non attrayante pour les partenaires,
- de supprimer le pack complet pour lequel la Ville n'a jamais eu de demande,
- d'augmenter le coût du partenariat numérique et vidéo (de 250 € à 500 €) en raison de sa grande visibilité et de fixer le tarif municipal du partenariat publicitaire des "Juliobonales" 2024 ainsi que des éditions à venir, comme suit :

NUMÉRIQUE	
Promotion des partenaires sur le site Internet "des Juliobonales", sur les vidéos, sur les publications publiées et boostées sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn)	500 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Sourayo OUF.

